



## Suite à la Décision du Comité Directeur LFO du 12/09/2017, voici les modifications règlementaires pour la saison 2017/18 :

### La MIXITE

*(cf Art 155 règlements généraux F.F.F)*

Les U6F à U15F peuvent évoluer dans les Compétitions masculines :

-de leur catégorie d'âge (U6 à U15)

-de catégorie d'âge immédiatement inférieur à la leur mais uniquement en LIGUE et DISTRICT

Pour jouer en U6/7 : sont autorisées les U6, U7, U8F

Pour jouer en U8/9 : sont autorisées les U8, U9, U10F

Pour jouer en U10/11 : sont autorisées les U10F, U11F, U12F

Pour jouer en U12/13 : sont autorisées les U12F, U13F, U14F

Pour jouer en U14/15 : sont autorisées les U14F, U15F.

Les joueuses U16F appartenant à un pôle « Espoirs » ou au Pôle « France » peuvent évoluer dans les compétitions masculines U15.

Art 136.3 : « Le Comité de Direction de Ligue concernée, peut sur proposition des Comités de Direction des Districts, autoriser des équipes féminines U15F à participer à des épreuves régionales ou départementales masculines U13, s'il n'y a pas d'épreuve régionale ni départementale U15F organisée. »